

REGLEMENT

1/ Toute modification (annulation ou inscription) doit se faire par écrit avec la **feuille de modification** jointe au dossier et être effectuée le **jeudi matin avant 9h** de la semaine précédente. Toute demande en dehors de ce délai sera étudiée mais pourra être refusée par la responsable.

2/ En cas d'absence de l'enfant, la famille doit prévenir **la responsable du service le matin même** :

- en cas de maladie de l'enfant ou du parent, un certificat médical ou un arrêt de travail doit être **fourni dans les 48h**. Aucun effet rétroactif ne pourra avoir lieu une fois la facture émise.
- en cas d'absence exceptionnelle d'un enseignant (grève ou maladie).

3/ Toute annulation ou absence non justifiée sera facturée : deux 1/2h pour le périscolaire ou péri-als, la séance pour le NAP, la totalité de l'aps et du repas pour la restauration, la demi-journée ou journée pour l'als.

4/ Les parents sont priés de prévenir la responsable de l'inscription de leurs enfants en APC afin de faciliter l'organisation.

5/ Le personnel n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants (sauf PAI), les parents veilleront donc à en informer le médecin pour que les prises s'effectuent le matin et/ou le soir, à la maison.

6/ Seules les personnes autorisées sur la fiche de renseignement peuvent récupérer votre enfant. Aucun enfant ne sera remis à une personne non inscrite sauf sur demande écrite et signée des parents.

7/ Une pénalité de retard de 10€ sera appliquée aux familles qui ne respecteront pas les horaires de fermeture du service.

8/ En cas de problème de comportement répété, les parents seront avertis et convoqués, s'il n'y a pas de changement, une exclusion sera envisagée.

9/ Lorsqu'une erreur de facturation est constatée, la famille doit obligatoirement s'adresser dans les 15 jours au responsable du site qui fera le nécessaire auprès du service compétent pour rectifier la facture.

10/ La responsabilité de la communauté de communes ne

peut être engagée tant que l'enfant n'est pas confié à un animateur par une personne responsable.

TARIFS

	Famille de 1 enfant	Famille de 2 enfants	Famille de 3 enfants
APS (Accueil périscolaire) MATIN ET SOIR MIDI VACANCES	0,028% (soit entre 0,18€ et 1,64€ la ½ heure)	0,023% (soit entre 0,15€ et 1,34€ la ½ heure)	0,019% (soit entre 0,12€ et 1,11€ la ½ heure)
APS MIDI (Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)	0,011% (soit entre 0,071€ et 0,64€ la ½ heure)	0,009% (soit entre 0,058€ et 0,53€ la ½ heure)	0,008% (soit entre 0,052€ et 0,47€ la ½ heure)
ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) 1/2 journée = 6 demi-heures	0,021% (soit entre 0,14€ et 1,23€ la ½ heure)	0,018% (soit entre 0,12€ et 1,054€ la ½ heure)	0,014% (soit entre 0,091€ et 0,82€ la ½ heure)
Prix unique de repas (à ajouter à l'APS midi)	3.36€		

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles avec leur dernier avis d'imposition, ou avec Caf Pro pour les allocataires. Ils correspondent à un taux d'effort qui varie en fonction de la composition de la famille. Revenu plancher : 660.44€ ; Revenu plafond : 5864.89€
Une majoration de 30% du tarif est appliquée aux familles extérieures à la communauté de communes de Gevrey-Chambertin.

Ex : une famille avec 2 enfants aux revenus mensuels de 2000€

Coût péri : $2000 \times 0.023\% = 0.46€$ la 1/2 H

Coût restauration scolaire :

$2000 \times 0.009\% = 0.18€$ la 1/2H

$3.36 + (0.18 \times 2.5) = 3.81€$ par midi

Découpage des 1/2h pour la facturation

Matin : 7h15/7h45 - 7h45/8h15 - 8h15/8h45

Soir : 16h15/16h30 = 1/4h gratuit 16h30/16h45 = 1/4h
16h45/17h15 - 17h15/17h45 - 17h45/18h15 - 18h15/18h45

Midi : 12h30-13h45 = 1h15 aps + un repas

CENTRE SOCIO-CULTUREL



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

PERISCOLAIRE/ ACCUEIL DE LOISIRS GEVREY CHAMBERTIN



Responsable périscolaire : Magali SOBANSKY

periscolaire.gevrey@laposte.net

Responsable accueil de loisirs: Marjorie Graechen

accueildeloisirs.gevrey@laposte.net

03.80.51.81.11

Centre socio culturel Arc en Ciel

8 avenue de Nierstein

21220 Gevrey-Chambertin

FONCTIONNEMENT

Le service est ouvert à tous les enfants scolarisés de la maternelle jusqu'au CM2.

Les effectifs du service périscolaire étant très élevés, la priorité pour les inscriptions est donnée aux enfants dont les deux parents ou le parent isolé travaillent.

Responsable périscolaire : Magali Sobansky

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN

Les enfants sont accueillis le matin à partir de 7h15.

Ils peuvent jouer librement dans les différents espaces qui leur sont proposés ou participer à des activités en lien avec le projet pédagogique avec les animateurs présents.

Ils sont ensuite emmenés à l'école à partir de 8h50, dans la cour pour les élémentaires, et dans leur classe pour les maternelles.

 L'accueil périscolaire du matin ne fonctionne pas le jour de la rentrée.

ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR

L'accueil périscolaire du soir commence à 16h15 à la sortie de l'école jusqu'à 18h45.

Les enfants sont appelés sous le préau pour les élémentaires et dans leur classe pour les maternelles. Tous les enfants goutent dans la cantine en 2 services. Le goûter est fourni par la structure.

Les enfants peuvent alors choisir quelle activité ils feront à partir de 17h jusqu'à 17h45.

Un tableau à fiches est mis en place dans le hall du centre afin que les parents sachent où retrouver leur enfant jusqu'à 17h45.

Attention : aucun enfant ne pourra être remis à ses parents lors des trajets entre l'école et les salles d'activité pour des raisons de sécurité.

NAP

L'inscription aux NAP se fait pour l'année au moment de l'inscription pour la rentrée. Les inscriptions définitives par tranche d'âge pour l'année sont affichées dans le hall d'entrée du centre arc en ciel au moment de la rentrée de septembre. Les annulations doivent être faites au maximum le vendredi avant les vacances scolaires de la période concernée pour ne pas être facturé. L'inscription à un NAP est un engagement à être présent sur toutes les séances. L'inscription à l'accueil périscolaire du soir est automatique, aucun enfant ne pourra être récupéré avant la fin de la séance.

RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration se déroule de 12h à 13h50, il est réparti en 2 services.

Le 1er est composé des maternelles, des CP, CE1 en partie, et des élèves de la classe ULIS. Le second quant à lui, est constitué des élèves du CE1 au CM2.

Les enfants sont récupérés par classe, sous le préau pour les élémentaires, et à l'intérieur de l'école pour les maternelles.

Le temps de restauration est découpé en 2 parties : le repas et le temps d'animation.

TRANSPORT SCOLAIRE

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin assure un transport gratuit entre l'école Roupnel et le haut du village. L'inscription est obligatoire et les parents doivent signaler tout changement de fréquentation. Les horaires de passage doivent être respectés.

 Le transport du matin ne fonctionne pas le jour de la rentrée.

	MATIN	MIDI	APRES MIDI	SOIR
Arrêt baraques	8h35	12h15	13h35	16h30
Arrêt maladière	8h37	12h17	13h37	16h32
Arrêt lavaux	8h40	12h20	13h40	16h35
École Roupnel	8h50	12h10	13h50	16h25

Responsable accueil de loisirs (alsh) :

Marjorie Graechen



Les activités proposées à l'accueil de loisirs sont adaptées à chaque âge, variées et favorisent la vie en collectivité. Elles sont aussi bien artistiques, sportives et culturelles.

Le goûter est fourni par la structure.

MERCREDIS

3 formules sont proposées :

- repas seul
- repas + après-midi
- après-midi seul



Les enfants sont accueillis de 13h45 à 17h15. L'accueil périscolaire est ouvert jusqu'à 18h45. La présence est obligatoire de 14h à 17h. Les enfants inscrits à la cantine sont pris en charge à 12h par les animateurs.

Les petites et moyennes sections font la sieste ou un temps calme à partir de 14h.

Un planning d'activités est disponible chaque mois.

VACANCES SCOLAIRES

Le site est ouvert toute l'année, sauf cas exceptionnels (réunion pédagogique...).

Les dossiers sont à retirer environ 3 semaines avant le début des vacances et fin mai pour l'été.

Les enfants sont accueillis de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15. L'inscription est possible à la demi-journée ou à la journée avec ou sans repas. Un accueil est ouvert à partir de 7h15 et jusqu'à 18h45.

Lorsqu'un pique-nique est proposé, il est fourni par la famille.

Des ateliers et des séjours sont proposés certaines semaines.

